AGROFORESTERIE INTRA-PARCELLAIRE Programme 2023-2027

Programme du Conseil Régional intitulé « Accompagnement des plantations répondant à un enjeu de résilience et d'adaptation des exploitations 2023-2027 ». Dispositif 'Installation de systèmes agroforestiers intra-parcellaires'



Principaux critères d'éligibilité

Bénéficiaires : personnes morales ou physiques exerçant une activité agricole, et dont le siège social est localisé en Occitanie.

Sont exclus : CUMA, cotisants solidaires hors installation progressive, SCI et SCA L'entreprise bénéficiaire ne doit pas être en difficulté financière.

Terrains éligibles : terres agricoles, en propriété ou en fermage.

Espèces : Espèces champêtres, forestières, fruitiers francs + fruitiers greffés (nombre limité) Favoriser les plants de provenance Végétal Local ou MFR *Liste des espèces éligibles en fin de notice*

Densité de plantation

- 30 à 100tiges/ha_ répartition homogène sur la parcelle
- Espacement des lignes : 10 à 40m _ espacement des plants sur les lignes : 6 à 15m

Conception / suivi

- Obligation d'accompagnement par une structure qualifiée qui effectue une visite en amont du projet (aménagement) et une avant la demande de solde (réception chantier) + suivi technique sur 3ans
- Protections gibier obligatoires

Durée de l'opération : 3 ans à compter de la date d'attribution de l'aide, il est possible de faire un projet en plusieurs tranches, 2 dossiers maximum par bénéficiaire jusqu'en 2027

Dépenses éligibles

- Investissement _ barème unitaire : 25,55€/arbre ou 49,15€/arbre en élevage Voir détail page suivante
- Maîtrise d'œuvre (structure accompagnatrice): 1500€/projet
- Plancher dépense éligible de 2000€HT / Plafond d'aide de 10 000€ (M.O. inclue)
- Taux d'aide : **60%** (40% si + de 10% de fruitiers greffés dans le projet)

Attention

- Prise en compte des dépenses à compter de la date de réception du dossier de dépense à la Région (seule la visite initiale peut être réalisée avant),
- Compter environ 4 mois avant la validation du dossier,
- Seul le bénéficiaire a accès à son espace en ligne pour effectuer la demande administrative.

Annexe 2 : Barèmes de dépenses éligibles

		Coût HT par plant
Préparation du terrain	Sous-solage ou chisel + émiettage et semis bande enherbée OU travail localisé du sol à la tarrière – piquetage des lignes de plantation quelle que soit la technique de plantation	4,01 €/plant
Fourniture des plants et plantation	Fourniture des plants en racines nues de 2 ans maximum ; ou plants en godets ; ou plants en mottes. Mise en place des potets	5,21 €/plant
Paillage	Fourniture et mise en place de paillage biodégradable sur 1 m² autour des plants	2,65 €/plant
Protection contre le grand gibier	Fourniture et mise en place de la protection individuelle	
Entretien sur 3 ans	Entretien bande enherbée et taille de formation	5,23 €/plant
OPTION Protection des plants contre les animaux d'élevage	Mise en œuvre clôture, protection individuelle renforcée	23,60 €/plant
	TOTAL par plant — sans protection contre élevage	25,55 €/plant
	TOTAL par plant ontre élevage (bovins, ovins, volailles, équidés) : fourniture o place de la clôture (barrière ; clôture électrique)	49,15 €/plant

		Coût HT pour le projet
Maîtrise d'œuvre	* conception du projet (diagnostic parcellaire, techniques culturales, choix des essences / montage dossier de subvention) * mise en œuvre chantier et suivi technique des réalisations (3 ans) * visites de conseil (tailles de formation, élagage)	1 500 €

Montant de l'aide versée au bénéficiaire

	Cultures/Maraichage	Pâturage
Cas <10% fruitiers greffés (60% d'aides)	15,33€/arbre + 900€ pour la M.O.	29,49€/arbre + 900€ pour la M.O.
Cas> 10% fruitiers greffés (40% d'aides)	10,22€/arbre +600€ pour la M.O.	19,66€/arbre +600€ pour la M.O
Nb d'arbres finançables (mini/maxi)	20 à 330 arbres	10 à 173 arbres

Pour les petits projets ou projets "hors cadre", il est aussi possible de les planter grâce au programme de plantation "classique" de l'association (bosquets, alignements à partir de 50 arbres).

Accompagnement de l'association AHP12

- Visite conseil sur le terrain (choix d'essences, implantation, itinéraire technique)
- Appui technique au montage du dossier administratif et au choix des fournitures (plants, regarnis, paillage, protections gibier)
- -Suivi technique : réception du chantier, contre-visite en année N+2. (Commande de regarnis)

Fournitures : réglées en direct par le planteur Suivant les fournisseurs et le volume commandé, AHP12 pourra éventuellement servir de relais (commande au nom de l'association et refacturation <u>en TTC</u>)

+ Formations:

- à la plantation en même temps que les planteurs de haies (distribution de fournitures à cette occasion) _ Hiver
- de taille par groupes proposées dans le cadre des animations annuelles de l'association_Eté

Coût de l'accompagnement

- Forfait de 1500€ dont 600€ à l'issue de la première visite de terrain.
- l'adhésion à l'association pendant 3 ans à hauteur de 20€/an

Annexe 1 : Liste des essences éligibles

Arbres forestiers et fruitiers francs :

	Arbres forestiers et fruitiers francs éligibles	Arbustes ou arbrisseaux utilisables sur l'alignement mais non finançables
Ajonc d'Europe – Ulex europaeus		X
Alisier blanc – Sorbus aria	X	
Alisier torminal – Sorbus torminalis	X	
Amandier – Prunus amygdalus	X	
Amélanchier des bois – Amelanchier ovalis		X
Arbousier - Arbutus unedo	X	
Arbre à miel - Evodia danielli	X	
Arbres de judée – Cercis siliquastrum	X	
Arganier – Argania spinosa	X	
Argousier – Hippopae rhamnoides		X
Asiminier trilobé - Asimina triloba	X	
Aubépine à deux styles- Crataegue laevigata		X
Aubépine monogyne – Crataegue monogyna		X
Aulne de Corse – Alnus cordata	Sur justificatif technique	
Aulne glutineux – Alnus glutinosa	X	
Azerolier - Crataegus azarolus	X	
Baguenaudier - Colutea arborescens		X
Bouleau pubescent – Betula pubescens	X	
Bouleau verruqueux – Betula pendula	X	
Bourdaine – Frangula alnus		X
Bruyère arborescente - Erica arborea		X
Buis – Buxus sempervirens		X
Buplèvre arbustif - Bupleurum fruticosum		X
Camérisier à balais - Lonicera xylosteum		X
Caroubier - Ceratonia siliqua	X	
Cèdre de l'Atlas - Cedrus atlantica	Sur justificatif technique	
Cèdre du Liban – Cedrus libani	X	
Cerisier à grappes – Prunus padus	X	
Cerisier Ste Lucie – Prunus mahaleb		X
Charme commun – Carpinus betulus	X	
Charme houblon - Ostrya carpinifolia	X	

Châtaignier – Castanea sativa	X	
Chêne Kermès - Quercus coccifera		X
Chêne liège – Quercus suber	X	
Chêne pédonculé – Quercus robur	X	
Chêne pubescent – Quercus pubescens / blanc	x	
Chêne sessile – Quercus petraea	X	
Chêne tauzin – Quercus pyrenaica	X	
Chêne vert – Quercus ilex	X	
Chèvrefeuille des Baléares - Lonicera implexa		X
Chèvrefeuille des bois - Lonicera periclymenum		x
Chèvrefeuille d'Etrurie - Lonicera etrusca		X
Ciste à feuille de sauge - Cistus salviifolius		X
Ciste blanc - Cistus albidus		X
Ciste de Montpellier – Cistus monspeliensis		X
Cognassier – Cydonia oblonga	X	
Cormier – Sorbus domestica	X	
Cornouiller male - Cornus mas		X
Cornouiller sanguin - Cornus sanguinea		X

Coronille emerus - Hippocrepis emerus		X
Coronille glauque - Coronilla glauca		X
Cyprès commun - Cupressus sempervirens	Sur justificatif technique	
Eglantier - Rosa canina	***	X
Epine du Christ - Paliurus spinachristi		X
Erable à feuille d'obier - Acer opalus	X	
Erable champêtre – Acer campestre	X	
Erable de Montpellier – Acer monspessulanum	X	
Erable plane – Acer platanoides	Х	
Erable sycomore – Acer pseudoplatanus	x	
Feijoa - Feijoa sellowiana		X
Figuier – Ficus carica	X	
Filaria à feuilles étroites - Philyrea angustifolia		X
Filaria à feuilles larges - Philyrea latifolia		X
Frêne commun – Fraxinus excelsior	x	
Frêne oxyphylle – Fraxinus angustifolia	X	
Fusain d'Europe – Euonymus europaeus		X
Gattilier – Vitex agnus-castus		X
Genêt à balais – Cytisus scoparius		X
Genêt d'Espagne – Genista hispanica		X
Genévrier cade – Juniperus oxycedrus		X
Genévrier commun - Juniperus communis		X
Genévrier de Phénicie - Juniperus phoenicea		X
Goji – Lycium barbarum		Sur justificatif technique
Goumi du Japon - Elaeagnus multiflora		X
Grenadier – Punica granatum		X
Hêtre commun – Fagus sylvatica	X	
Houx – Ilex aquifolium		X
Hysope officinale - Hyssopus officinalis		X
Immortelle d'Italie - Helichrysum italicum		X
Jujubier – Ziziphus vulgaris	Sur justificatif technique	
Laurier noble – Laurus nobilis		X
1	- 12	

Lavandes sp - Lavandula sp.		X
Lilas – Syringa vulgaris		Sur justificatif technique
Mélèze d'Europe - Larix decidua	Sur justificatif technique	
Mélèze hybride	Sur justificatif technique	
Merisier – Prunus avium	X	
Micocoulier - Celtis australis	X	
Mûrier blanc et noir – Morus alba et nigra	X	
Myrtes – Myrtus communis		X
Néflier – Mespilus germanica	X	
Néflier japonais – Eriobotrya japonica	Sur justificatif technique	
Nerprun alaterne – Rhamnus alaternus		X
Nerprun purgatif – Rhamnus cathartica		X
Noisetier coudrier – Corylus avellana		X
Noisetier de Byzance - Corylus colurna		Sur justificatif technique
Noyer commun et hybride – Juglans regia	X	
Noyer noir – Juglans nigra	Sur justificatif technique	
Olivier – Olea europaea	X	
Orme champêtre – Ulmus campestris	X	
Orme de Lutèce	X	
Orme des montagnes – Ulmus glabra	X	
Orme Sapporo	X	
Pacanier – Carya ilinoinensis	X	
Peuplier blanc – Populus alba	X	
Peuplier noir – Populus nigra	X	
Peuplier tremble – Pupulus tremula	X	

Pin à pignons ou parasol - Pinus pinea	X	
Pistachier lentisque - Pistacia lentiscus		X
Pistachier terebinthe - Pistacia terebenthus		X
Pistachier vrai - Pistacia vera	X	
Plaqueminier – Diospyros kaki	X	
Poirier à feuilles d'amandier – Pyrus spinosa	X	
Poirier franc – Pyrus pyraster	X	
Pommier franc – Malus sp.	X	
Poncirus trifoliata		X
Prunellier Epine noire – Prunus spinosa		X
Prunier domestique – Prunus domestica	X	
Robinier – Robinia pseudoacacia	Sur justificatif technique	
Romarin officinal – Rosmarinus officinalis	19 1 1 9 2 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	X
Rosier toujours vert -Rosa sempervirens		X
Saule blanc – Salix alba	X	
Saule cendré - Salix cinerea		X
Saule drapé - Salix viminalis		X
Saule marsault – Salix caprea	X	
Saule osier – Salix viminalis		X
Saule pourpre – Salix purpurea		X
Sophora du Japon – sophora japonica	Sur justificatif technique	
Sorbier des oiseleurs – Sorbus Aucuparia	X	
Sureau noir – Sambucus nigra		X
Tamaris de France – Tamaris gallica		X
Thym commun - Thymus vulgaris		X
Tilleul à grandes feuilles – Tilia Platiphyllos	X	
Tilleul à petites feuilles – Tilia cordata	X	
Troène des bois – Ligustrum vulgare		X
Verveine citronnelle - Aloysia citriodora		X
Viorne lantane – Viburnum lantana		X
Viorne obier – Viburnum opulus		X
Viorne tin – Viburnum tinus		X

Arbres fruitiers greffés :

	Arbres fruitiers greffés éligibles	Arbres fruitiers greffés utilisables sur l'alignement mais non finançables	Conditions spécifiques de densité
Abricot	X		
Amande	X		
Cerise de table	X		
Cerise industrie	X		
Châtaigne	X		max 40 plants par Ha
Clémentine	X		
Coing	X		
Figue	X		
Kaki	X		
Kiwi	X		
Noix	X		max 50 plants par Ha
Pêche-nectarine	X		
Pistache	X		
Poire	X		
Pomme	X		
Prune de table	X		
Prune d'ente	X		
Raisin de table	X		
Autres espèces fruitières		X	